# De quelques difficultés pendantes

Autor(en): **M.T.**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1929)**

Heft 85

PDF erstellt am: **24.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8e)

BULLETIN MENSUEL

Le Numéro: 2 f. 50 (Français)

JANVIER 1929 Abonnement: 25 f. (Français) NUMÉRO 85



PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALFHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER

VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER : M. FÉLIX DU PASQUIER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY


# De quelques difficultés pendantes

Il est rare qu'une journée s'écoule sans que le secrétariat général de la *Chambre de commerce Suisse en France* ne reçoive une lettre ou la visite d'un citoyen suisse qui veut savoir si quelque amélioration est en vue quant au régime des étrangers en France, en matière de prorogation de bail ou de reprise de locaux; en matière de dommage de guerre ou de taxe sur les bénéfices de guerre; en matière d'imposition des sociétés étrangères qui ont des intérêts dans des sociétés françaises affiliées ou, encore, en matière de remboursement du trop perçu sur le coût de la carte d'identité.

D'autres compatriotes voudraient savoir où en sont des problèmes d'un ordre plus général. Ils ont, quant à eux, la bonne fortune de n'être pas personnellement rongés par la préoccupation d'un bail à renouveler ou de locaux à reprendre; ni inquiétés par un avertissement du fisc à propos d'une contribution dont ils ne devraient pas être passibles; ni tourmentés de regrets à propos de taxes acquittées avec trop d'empressement et qu'il s'agit de récupérer. Mais ils ont d'autres préoccupations et demandent :

Si les accords, arrangements et avenants commerciaux provisoires signés et ratifiés, il y a quelques mois, risquent de n'être, en effet, que provisoires et s'il faut s'attendre à de nouveaux remaniements et relèvements de tarifs;

Si, après quatre années d'attente, on peut encore espérer que le Sénat ratifiera, quelque jour, la convention générale d'arbitrage et de conciliation signée le 6 avril 1925, par le gouvernement français et le gouvernement suisse, ratifiée moins de six mois après par les Chambres fédérales et approuvée, sans discussion, en 1926, par la Chambre des députés;

Si, dans les cas nombreux où la législation française des dernièers années (voire d'anciennes lois malencontreusement exhumées) lèsent douloureusement ou inquiètent les Suisses établis en France, le Gouvernement fédéral a fait valoir, avec assez d'insistance et d'énergie, les clauses maîtresses du traité franco-suisse d'établissement;

Si les Genevois, ainsi que les touristes suisses ou étrangers qui visitent Genève, doivent pour longtemps renoncer à visiter en autocar les pittoresques vallées alpestres et les villes d'eau de la Haute-Savoie.

Telles sont quelques-unes des questions d'inégale importance que, sur le seuil de l'an 1929, beaucoup de Suisses en France continuent à se poser.

Nous nous efforcerons d'examiner ces difficultés, une à une, dans les prochains numéros de ce Bulletin, non pour la vaine satisfaction de les cataloguer, mais avec l'espoir qu'en les mettant en pleine lumière et en essayant d'en déchiffrer les éléments, nous contribuerons peut-être à leur aplanissement.

Dès aujourd'hui, nous allons jeter un premier coup d'œil sur la dernière en date des difficultés pendantes entre la France et la Suisse : la déplorable querelle des autocars. Nos lecteurs vont la juger bien mesquine et bien petite, mais il en est des petites querelles comme des légères indispositions : elles ne deviennent alarmantes que si elles sont négligées.

M. T.